



Réunion du 30 octobre 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

Ce 30 octobre 2017, il faisait plutôt frais dans le parc de la commune de Durbuy, j'y étais présent pour un rendez-vous à 18 h 30, la personne n'est pas venue, donc, c'est à bord de mon automobile que patiemment, j'ai attendu la joyeuse troupe des candidats de la liste *Changer ? Changeons !* Pour la réunion qui était prévue à 19 h 00.

Une fois la table de travail dressée, l'ordre du jour a été abordé, il n'était pas très copieux, il s'agissait en fait de figoler les travaux préparatoires d'une réunion de la liste avec le groupe Écolo et prévue le lendemain. De cette rencontre, vous en saurez davantage sur nos sites Internet dès que le moment sera opportun. Une fois le travail bouclé, je me suis précipité dans la salle des mariages où se tient habituellement le conseil. La douce chaleur de l'endroit m'a vite réchauffé, de telle sorte qu'il m'était possible d'écrire mon brouillon de la réunion des édiles sans trembler.

À 20 h 00, l'ensemble de la majorité a pris ses quartiers, suivi de près par l'opposition, sans Monsieur Tassigny, qui ne se présentera désormais plus pour le MR (*Horizon Bleu Ciel*) pour les raisons que vous savez, dès lors, pour le MR, Madame Rasse Chantal siégera seule à ce conseil.

Le Bourgmestre, et président de l'assemblée des élus, ouvre le bal sur le coup de 20 h 05, il commence par excuser l'absence de l'échevin Dumoulin, mais oui, encore une fois, toujours du côté Liste du Bourgmestre, l'absence de l'échevine Cécile Colin a été remarquée et également excusée, et enfin, certainement plus ennuyeux compte tenu du point 9 de l'ODJ, Monsieur Bernard Chariot, le président du CPAS de Durbuy est également excusé, pour le remplacer, il faut souligné la performance de Sarah Tessely, sagement assise sur le fauteuil d'ordinaire réservé à Monsieur Chariot, elle était épaulée de loin par Monsieur Jean Galland, DG du CPAS, ses rares interventions étant claires et précises.

La question habituelle de savoir si des objections au précédent PV étaient à formuler n'a pas obtenu un murmure, c'est donc que tout va bien.

Monsieur Bontemps a signalé l'ajout de deux points (*les chats errants et la Protection civile*) à l'ODJ déjà conséquent, penser un peu, 35 points en séance publique, non, mais ! Plus les deux ajouts, je me suis dit que nous allions rentrer aux petites heures !!!

Mais voici qu'une voix s'élève, il s'agit de la cheffe de file PS, plutôt rapide à se faire entendre aujourd'hui, elle interpelle le bourgmestre sur les travaux au Jean de Bohème, elle s'inquiète d'un manque de communication sur le sujet, et précise les craintes des commerçants, ils se plaignent du manque d'informations !

Monsieur Bontemps, indique pour la rassurer que la communication circulera le moment venu !

NDR : *J'ai appris, ce midi, mais ce n'est que par rumeur que le Jean de Bohème va être rasé et reconstruit, qu'il est donc "out" pour 1 an, d'autre part, encore un bruit de couloir, d'importants travaux au Sanglier*

des Ardennes seront entrepris après le 2 janvier pour une durée de 4 mois, la percée du tunnel reliant les deux hôtels est prévue, entraînant, paraît-il, la fermeture du pont qui enjambe la Place aux Foires ! Faits avérés ou simples rumeurs ? Des questions circulent, et cela, sans parler des licenciements secs (au Jean de Bohème et des possibles remerciements importants au Sanglier des Ardennes) d'une entreprise qui allait donner du travail à tour de bras !!! Faire des « Jobs Days » pour paraître créateur d'emplois, on voit où cela mène.

Mais tout compte fait, cela est un autre débat, revenons plutôt aux joutes oratoires de cette soirée, le mayeur lance les débats après les préliminaires ci-dessus :

Point 1 à Point 5 : Les budgets 2018 pour les fabriques d'église de Bomal, Heyd/Aisne, Houmart, Oppagne et Petit-Han. Les adoptions feront l'unanimité.

Noter qu'en l'absence de l'échevin des finances, le Bourgmestre a présenté les choses et plutôt correctement, il est assez habitué maintenant à remplacer notre Monsieur chiffre.

Madame Le Bussy intervient malgré tout pour regretter le manque de détail concernant certaines sommes affectées à des travaux ? Elle émet l'hypothèse d'éventuelles erreurs avec l'Ordinaire et l'Extraordinaire. Elle indique que le toit de l'église de Verlaine doit être refait, que l'église de Durbuy nécessite également des réparations. Mais la route doit d'abord être consolidée avant de les entamer, le cahier des charges sera bientôt sur la table du conseil, on parle aussi de l'église de Wéris et on vote pour en terminer avec ce volet financier, OK pour l'ensemble du conseil, les budgets sont adoptés.

Monsieur Mottet précise que l'église est sale, que des festivités ne s'y tiennent plus, que le cachet visuel pour les touristes est pénalisant, le curé aurait même proposé de repeindre ?

Point 6 : On parle de la taxe sur la collecte des déchets, d'une adaptation pour les gîtes qui génèrent d'importants volumes, cela doit être adapté, mais ce sera plus tard.

Madame Têcheur propose une augmentation modérée en fonction de la hausse de la masse collectée, si j'ai bien compris. Il est également question des incivilités avec les poubelles, la majorité rétorque qu'il est difficile d'intervenir sur cet aspect, une idée du ministre Di Antonio est également avancée, le compostage à domicile ! La cheffe de file écologique est certaine que cela est dans le domaine du possible de recycler l'organique en circuit fermé, et c'est là qu'intervient Freddy Paquet en estimant que les citoyens ne sont pas prêts, pour la plupart, à se lancer dans cette expérience, les nuisances olfactives, les insectes, autant d'éléments contre, il souligne que les gens auront vraiment difficile de changer.

Point de vue chiffre pour les « crasses » le parc à conteneur coûte 500.000 €/an et le ramassage des duos-bacs se situe sensiblement à la même hauteur financière.

Madame Le Bussy estime qu'il faut trier, j'entends aussi dire que le duo-bac à 200 € pour une famille, ce n'est pas cher...

Le vote est oui pour la majorité, et non pour l'opposition.

Point 7 : La taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2018 est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Ici il s'agit des centimes additionnels au précompte immobilier exercice 2018, il est également adopté à l'unanimité.

Point 9 : CPAS modification budgétaire n° 1- Je le rappelle, Sarah Tessely aura le bâton de parole pour ce point important, l'écran lui étant également réservé, après avoir épuisé son Powerpoint d'agréable manière, les questions fusent, le PS souhaite savoir s'ils étaient 7 ou 8 pour l'établissement de la modification budgétaire, ou s'il y a une faute de frappe ? Le débat embraye sur le Maribel Fiscal et le Maribel social, c'est à cet instant que Monsieur Galland vient avec ses précisions, il indique que le CPAS dispose d'un ½ poste en mode fiscal et de 6 sur le mode social. S'ensuit une série de questionnements brefs auxquels le directeur général du CPAS répondra précisément, il indique aussi que son organe dépend uniquement de la commune (Conseil et Collège), une question sur la récupération de créance est rapidement éclaircie, un fermier ne paye pas son bail de fermage au CPAS, l'huissier à coûté 300

euros, la réponse est fournie, cela rassure l'ensemble de nos dirigeants communaux qui se sentent désormais obligés de faire un vote unanime devant tant d'exactitude des chiffres.

Point 10 : Valorisation propreté AIVE, il n'y aura pas de commentaire, c'est donc OK pour toutes et tous.

Point 11 : Concerne le rapport sur "La maison du tourisme Famenne-Ardenne- Ourthe et Lesse".

Madame Le Bussy signale que son groupe ne votera pas, car il est connu qu'il ne valide pas la formule, pas de raison que cela change ce 30 octobre. Le bourgmestre signale que la mise en commun produit du bon travail, il n'y aura pas de vote.

Point 12 : Sofilux, l'assemblée générale est validée.

Point 12 a : premier point complémentaire, les chats errants ! Pour commencer, il faut déjà savoir que selon le Bourgmestre, 20.000 chats ont été euthanasiés en 2017.

Relativement à la nouvelle loi sur la traçabilité des félins, monsieur Bontemps est convaincu que la disposition ne sera pas vraiment suivie d'un effet positif, les gens ne feront pas implanter une puce à leur chat, ils prétendront que l'animal est sauvage, qu'il ne leur appartient pas, etc.

Madame Rasse, qui est tout comme le mayer, vétérinaire de profession, indique que Durbuy ne s'occupe pas correctement de la problématique, qu'il faut nécessairement impliquer les vétérinaires de l'entité, elle soutient que la SPA se déplace pour capturer les animaux en vue de la stérilisation, pour ensuite les relâcher à l'endroit d'où le chat provient, Monsieur Bontemps signale que cette prétention est inexacte, Chantal Rasse maintient sa version, Monsieur Bontemps est sûr de son fait, elle aussi.

NDR) et moi, j'ai la vérité, car le téléphone n'étant pas fait pour les chiens, j'ai contacté la SPA, s'ils viennent poser des pièges, c'est uniquement chez leurs membres, dans leurs jardins privés, il stérilise l'animal et le ramène, mais uniquement pour les membres de la SPA et la puce qui sera alors automatiquement implantée sera identifiée au nom du requérant qui se trouve ainsi maître de l'animal, même s'il s'agit d'un chat sauvage, car capturé à sa demande dans son domicile, le simple fait de solliciter l'intervention de la SPA en fait de fait des propriétaires tout frais à leurs charges bien entendu.

Le bourgmestre signale qu'il remettra le sujet en délibérer au Collège, des statistiques précises seront demandées à Marche. Laurence Le Bussy indique que le sujet est complexe, mais que la nouvelle loi va permettre de faire le tri, Monsieur Carlier (PS) dit qu'il y en a trop, Madame Rasse revient à la charge et parle de l'empoisonnement volontaire, de la pose de pièges à mâchoires (strictement prohibés), qu'il y a une subvention tous les deux ans, mais que Durbuy ne l'a jamais demandée, etc. Monsieur Bontemps tient à préciser que pour l'empoisonnement, il faut trouver des produits adaptés, et que de nos jours, cela est réellement très compliqué, en attendant, le bourgmestre précise qu'il lui arrive de stériliser des animaux sans contrepartie.

Une telle embrouille, qu'une chatte n'y retrouverait pas ses jeunes. La seule chose à retenir, c'est qu'à partir du premier novembre et selon le texte de la loi, les maîtres ne seront plus les seuls à être connectés.

À quand la souris pour félin ?

Point 12 b : Second et dernier point ajouté : La protection civile de Libramont, bonne nouvelle, Durbuy s'associe aux communes ayant décidé de soutenir le maintien de ce service d'intervention d'urgence, il coûte, c'est vrai, mais il sauve aussi, et cela est indéniable.

Point 13 : Éclairage public pas de souci, le conseil est unanime la LED c'est l'avenir, mais comme le précise Monsieur Bontemps, jusqu'à la prochaine invention.

Point 14 : Les subsides pour les vélos, une affaire qui roule. (Pris rapidement et sous réserve 4.290€ pour Barvaux, 2.000€ pour Bomal & 3.105€ pour Durbuy)

Point 15 : Subside solidarité : Cap 48, APN et autres... Madame Le Bussy aimerait un rapport pour savoir où ils en sont, car elle ne dispose de rien sur le sujet ?

Point 16 : Programme communal d'actions en matière de logement, le PS tient à repréciser que les 10 logements adaptés HP sont faussement nommés, il s'agit plus précisément de logements sociaux qui seront affectés à des habitants relevant du Plan HP ! Le maire reprécisera d'ailleurs à ce sujet la qualification HP.

NDR) Cela est-il bien utile, cela bouge à la RW et plutôt pas mal. Des surprises sont à venir, alors la stigmatisation cessera peut-être.

Laurence Jamagne intervient à son tour pour indiquer une transformation originale d'une maison (à Bomal, il me semble ?) qui contient 4 logements et qui en comptera 5 après d'ingénieux travaux en cours.

Point 17 : On apprendra avec ce point que les sentiers utilisés à Durbuy pour se rendre aux points de vues appartiennent à un privé qui en autorise l'accès, ce qui n'empêche que les endroits nécessitent un aménagement, l'accord pour le marché de service est enlevé à l'unanimité, quelques fois, il arrive que l'ensemble du conseil regarde dans le bon sens.

Point 18 : Concerne la limitation de vitesse en Basse Cour, elle a été précédemment adoptée, mais est retirée aujourd'hui, car circuler vite dans cette rue relève de la science-fiction. Il n'y a pas de petite économie.

Point 19 : Déclassement à Jenneret (Carrière) je n'ai pas entendu de remarque.

Point 20 : Ouverture de la voirie à Barvaux, personnes n'est contre,

Point 21 : La prescription relative à la voirie à Ninane, pas de commentaires non plus.

Point 22 : Régie foncière Projet d'acte (vente Alasa) c'est OK

Point 23 : Régie foncière Acte de dépôt Lotissement Marlaine II, pas de question.

Point 24 : Régie foncière dans le même lotissement, projet d'acte pour le lot 5, c'est tout bon.

Point 25 : Régie foncière Projet d'acte à hauteur de 50.000€ pour lot 6 à Pas-Bayards au lotissement Trois Fontaine, le conseil est unanime sur l'accord.

Point 26 : Régie foncière Vente à Wéris, à 7.500€ l'hectare, ils sont aussi en parfaite harmonie.

Point 27 : Couvent des Oblats, le point est retiré par la force des choses.

Point 28 : Financement alternatif pour le remplacement des châssis de l'ancienne Maison communale, c'est accordé sans difficulté.

Point 29 : Les eaux de ruissellement à Durbuy, Freddy Paquet signale que l'urbanisation en est la cause, l'eau arrive de partout, le conseil marque son accord sur le Marché de service par auteur de projet.

Point 30 : Reprofilage 2017, décompte final. Monsieur Paquet est à la parole, il la joue calme, et pourtant, de 124.000€ prévus, la douloureuse approche les 200.000€, pas à dire, cela en fait des brouettes de goudron ! Mais professe-t-il, il y avait 300.000€ au budget global, on en reparlera au prochain conseil, l'affaire est presque en équilibre.

NDR) Tant mieux, on tombera de moins haut !

Chantal Rasse, je l'avais presque oubliée, interpelle l'échevin des travaux pour savoir si une rue à Izier n'aurait pas été refaite, la réponse est non, mais il parle plutôt d'une voirie agricole. Madame Rasse parle de la fréquentation de certaines routes et prétend que la mise en chantier de voiries agricoles, je la cite : c'est con ! Monsieur Paquet indique que cela ne revient pas cher. Cela clôt le point 30.

Point 31 : Cette fois Monsieur l'échevin des travaux l'aborde la mine réjouie, pensez un peu, pour des voiries agricoles à Heyd, les frais prévus étaient de 131.000€ et la facture finale s'établit à 122.000€ sans compter que l'on va encore retoucher 15 ou 16.000€ pour le béton.

Point 32 : Concerne des travaux à Verlaine, le mayor indique que le cahier des charges est adapté, les conseillers et échevins sont d'accord, le marché peut être lancé et, regardant Laurence Le Bussy d'un œil malicieux, il lui signale que les gens de Verlaine seront bel et bien tenus au courant de la date de début des travaux.

Point 33 : Il est ici question des voiries agricoles à Bohon, l'échevin des travaux précise que des subsides sont possibles, on n'en apprendra pas plus.

Point 34 : Aménagement de chemins pédestres et d'un espace de stationnement sécurisé à Durbuy, cahier spécial des charges adaptées !

Cette délibération est partie dans tous les sens, je vais tenter de résumer sans garantir l'ordre strictement chronologique, L'échevin des travaux indique que l'aménagement de l'ancien mini-golf de Durbuy sera doté d'emplacements pour voitures et vélos électriques avec une borne de rechargement ! Plus vers l'Anticinal, huit conteneurs seront installés selon la technique de l'enfouissement, ces contenants étant destinés à recevoir les déchets des restaurateurs, la zone infecte qui existe actuellement pour l'entreposage des déchets disparaîtra du paysage urbain, des caméras seront posées.

Les utilisateurs seront pourvus d'une carte magnétique rechargeable (*style proton*) si la carte est vide, alors tintin, pour vider les déchets. Madame Le Bussy est assez d'accords sur le principe, elle n'en fera pas plus de commentaires (*pour l'instant*), mais pose malgré tout une petite question d'ordre ménager, qui va s'occuper de la gestion du point de collecte ? La réponse est très rapidement fournie par Monsieur Paquet, les 2 ouvriers de l'atelier Environnement qui s'occupent de la propreté à Durbuy seront les référents, il lui semble que ces personnes sont parfaitement à même de mener la tâche à bien. Il signale aussi que le pollueur sera payeur, n'est-on pas en contradiction avec ce qui a été vanté plus haut par le bourgmestre (*point 6*) ? Évidemment, nous sommes dans un autre cas de figure, et puis il s'agit de la vieille ville ne l'oublions pas. Laurence Le Bussy souhaite savoir comment la taxe poubelle sera convertie pour la carte magnétique, car les conteneurs seront interdits de séjour sur la voie publique. La commission déchet va réfléchir à la finalisation optimum pour satisfaire tout le monde. Il est encore précisé que dans un premier temps une autre solution avec barrière avait été imaginée, mais bien vite abandonnée grâce à l'informatisation, alors, vive la carte à puce, tiens donc, encore des puces ! La vidange des conteneurs se fera deux ou trois fois semaines, et à nouveau Madame le Bussy intervient pour suggérer qu'il faudra prévoir la vidange en urgence le cas échéant, pour les fêtes ou les manifestations folkloriques par exemple. On attaque à nouveau avec l'ancien mini-golf et le parking à devenir, l'échevin indique que 47 emplacements sont d'ores et déjà prévus, il n'est pas possible de faire plus, car l'on doit tenir compte du rayon de braquage des voitures, la voirie sera à sens unique, mais elle l'est déjà et le chemin touristique qui est l'actuelle voirie devient piétonnier, là, je suis un peu dans le flou ? Madame Le Bussy revient à la charge avec l'égouttage, Monsieur Paquet lui indique qu'un tuyau de 500 sera posé sous le chemin pédestre sur l'ancien mini-golf, cela est prévu dans les travaux d'aménagement, pour l'eau qui s'écoulent de la venelle à la Calèche, il faut un caillebotis aménagé de telle manière que cela aboutissent à une chambre de visite, qui lorsqu'elle est pleine, s'écoule normalement dans le tuyau de 500. La cheffe de file PS n'est pas de la même opinion, et prétend que c'est faire les choses à l'envers, qu'il faut une évaluation d'ensemble sur l'égouttage et que tout doit être fait de concert, et seulement alors, l'eau pourra efficacement être évacuée sans risque d'inondation. Monsieur Bontemps, visiblement agacé déclare que contester sans compétence est infondé, que la ville dépense des milliers d'euros en études et expertises diverses, que l'on n'avance pas, que le ruissellement est un autre dossier, qu'il faut faire confiance aux ingénieurs.

Madame Le Bussy, sans se démonter réajuste le tempo en précisant que ce n'est pas sa faute si l'ODJ compte pas moins de 51 points (35 +2 ajouts en public, et 16 à huis clos), et soutient qu'il faut une étude globale.

L'échevin Paquet revient sur la dernière inondation en indiquant que c'est arrivé à cause d'un frigo qui obstruait une grille d'évacuation, et la plaque coupe odeur qui freine aussi considérablement l'écoulement. Madame Le Bussy parle d'experts liégeois qui l'on conseillée.

Le président de séance, clairement excédé, déclame que certains propos ont l'odeur d'égout !!! On en restera sur cette sentence.

Point 35 : Consiste à adopter un rectificatif au règlement d'ordre intérieur visant l'extrascolaire (*garderie*). Le système prévoit un scan avec smartphone d'un badge ou code positionné sur la mallette des enfants pour permettre la récupération des frais. Laurence Le Bussy demande pourquoi utiliser un téléphone intelligent plutôt qu'un appareil dédié, il lui est répondu que l'appareil n'est pas à vocation de téléphone et doit être remis dans son berceau la nuit. Semblant satisfaite de la réponse, elle attaque sur le mode de tarification, une demi-heure entamée, étant une demi-heure due ! Elle démontre qu'une famille est pénalisée de +- 100€/an avec ce système et propose donc la tarification à la minute précise, son argumentation tient la route et est agrémentée d'une facture récente, avec ce document elle démontre que l'enfant a une consommation de gardiennage de 43' et que deux demi-heures sont facturées aux parents.

La majorité ne semble pas convaincue et pense son système bien adapté, il sera maintenu.

Pour Laurence Jamagne, qui aura le dernier mot sur ce point, l'accueil extrascolaire coûte 100.000€ à la ville en plus de ce que les parents payent.

Et voilà, tout est dit pour ce conseil d'octobre 2017. Cela a été un peu à couteaux tirés à certains moments, c'est ainsi, on ne doit pas s'en formaliser, car après tout, sans pimenter le débat, il serait sans saveur. De la discussion jaillit la lumière, pas toujours la solution, pas toujours le consensus, mais au moins l'essai est tenté.

Le maire remercie les gens venus assister à ce Conseil Communal

C'est fini pour aujourd'hui à 22 h 10

Le couvert sera remis le mercredi 29 novembre à 20 h 00 pour le Conseil Communal et à 19 h 00 pour les membres de la liste Changer ? Changeons !

Suivez bien les sites et les réseaux sociaux, car en cas de grand froid, la réunion de 19 h 00 pourrait très bien se tenir dans un igloo, on vous tiendra informé d'un éventuel changement de lieu.

À vous revoir,

Peut-être à la Saint-Martin à Bomal, mais quoi qu'il en soit, ce sera malgré tout le 29 de ce mois au plus tard.

N'oubliez pas qu'il vous est toujours possible de vous adresser à l'Administration communale pour obtenir des informations complémentaires ou des extraits du PV officiel.

Rédacteur de service :

Alain ROPPE.

Ce compte-rendu non officiel n'est nullement exhaustif des débats.

.

.



Basse Cour 13

6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **lundi 30 octobre 2017 à vingt heures.**

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2018 de la fabrique d'église de BOMAL S/O.
2. Budget 2018 de la fabrique d'église de HEYD-AISNE.
3. Budget 2018 de la fabrique d'église de HOUMART.
4. Budget 2018 de la fabrique d'église d'OPPAGNE.
5. Budget 2018 de la fabrique d'église de PETITHAN.
6. Règlement - taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du Service Ordinaire de Collecte. Complément.
7. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2018.
8. Centimes additionnels précompte immobilier – Exercice 2018.
9. CPAS. Modification budgétaire N° 1 2017. Approbation.
10. Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE.
11. Maison du Tourisme Famenne-Ardenne Ourthe et Lesse. Rapport d'activités 2016, budget 2017.
12. SOFILUX. Assemblée Générale du 14 décembre 2017.
13. Eclairage public. Remplacement 3 luminaires HgHP par des LED et préfinancement Sofinawal.
14. Acquisition de vélos électriques pour les organismes touristiques. Subside aux syndicats d'initiative.
15. Subside solidarité 2017. Ventilation.
16. Programme communal d'actions en matière de logement. Modification.
17. Aménagement des points de vue à Durbuy. Marché de services pour auteur de projet.
18. RCCR. Limitation vitesse Basse Cour. Retrait.
19. Déclassement. Jenneret. Carrière. Décisions.
20. Ouverture voirie à Barvaux (Marais). Décisions.
21. Prescription. Voirie à Ninane.
22. Régie Foncière. Vente ALASA. Projet d'acte.
23. Régie Foncière. Lotissement Marlaine II. Acte de dépôt.
24. Régie Foncière. Lotissement Marlaine II. Vente lot 5. Projet d'acte.
25. Régie Foncière. Vente à Pas-Bayard. Lot 6. Lotissement Trois Fontaines. Projet d'acte.
26. Régie Foncière. Vente à Wéris. Sur le Brou. Walthéry. Principe et déclassement.
27. Transformation Couvent des Oblats. Cahier spécial des charges adapté.
28. UREBA II. Financement alternatif. Convention relative à l'octroi d'un crédit CRAC.
29. Problématique des eaux de ruissellement à Durbuy. Marché de services pour auteur de projet.
30. Reprofilage 2017. Décompte final.

31. Voiries agricoles. Lot 4 (Heyd). Décompte final.
32. PICC 2017-2018. Verlaine. Cahier spécial des charges adapté.
33. Voiries agricoles 2016-2018. Bohon. Cahier spécial des charges adapté.
34. Aménagement de cheminements pédestres et d'un espace de stationnement sécurisé à Durbuy. Cahier spécial des charges adapté.
35. Accueil extrascolaire de la Ville de Durbuy. Règlement d'ordre intérieur. Rectificatif.
36. PE. Désignation d'un maître de psychomotricité à raison de deux périodes en remplacement de Sophie BERNARD : Amélie NOËL.
37. PE. Désignation d'un maître de psychomotricité à raison de quatre périodes en remplacement de Sophie BERNARD : Amélie NOËL.
38. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à temps-plein : Arlette PERILLEUX.
39. PE. Désignation d'un maître de psychomotricité à raison de six périodes en remplacement de Sophie BERNARD : Marine PONTNIR.
40. PE. Désignation d'un maître de psychomotricité à raison de six périodes en remplacement de Sophie BERNARD : Marine PONTNIR.
41. PE. Désignation d'un maître de psychomotricité à raison de six périodes en remplacement de Sophie BERNARD : Marine PONTNIR.
42. PE. Désignation d'un maître de morale à raison d'une période en remplacement de Nadine COLLARD : Muriel STUBBE.
43. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de deux périodes : Muriel STUBBE.
44. PE. Désignation d'un maître de morale à raison de deux périodes : Muriel STUBBE.
45. PE. Désignation d'un maître de morale à raison de deux périodes en remplacement de Nadine COLLARD : Muriel STUBBE.
46. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de quatre périodes : Muriel STUBBE.
47. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de six périodes : Muriel STUBBE.
48. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de sept périodes : Muriel STUBBE.
49. PE. Désignation d'une maître de religion catholique à raison de deux périodes en remplacement de Cindy CROUQUET : Aurore TRINE.
50. PE. Désignation d'une maître de religion catholique à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT: Aurore TRINE.
51. PE. Désignation d'une maître de religion catholique à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT: Aurore TRINE.